

## Annexe n°3.1.3 à la délibération 3.1 du 9 février 2023

### Compte-rendu du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

**Monsieur Le Maire** rappelle que le projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) a été étudié par la commission PLU lors de ses séances des 20 octobre, 15 novembre, 29 novembre et 19 décembre 2022. La synthèse des axes a été présentée au groupe de travail PLU le 1<sup>er</sup> février 2023.

Il comprend 4 grands axes d'orientations d'urbanisme et d'aménagement retenus par la commission qui s'inscrivent dans les trois thèmes du développement durable (préservation de l'environnement, développement social, développement économique) :

- Axe 1 - Une transition écologique et énergétique à appuyer sur une identité locale et patrimoniale affirmée :
- Axe 2 - Un territoire attractif, solidaire, et sobre en consommation foncière :
- Axe 3 - Des mobilités facilitées et durables :
- Axe 4 - Le renforcement du tissu économique local :

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD donnent lieu à un débat au sein du Conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à débattre du projet présenté.

**Monsieur Esnault** constate que pour avoir participé au projet annulé voté par l'ancienne majorité, nous ne pouvons que se féliciter de placer en premier axe « une transition énergétique appuyée sur une identité locale et patrimoniale affirmée », c'est-à-dire de remettre en priorité la transition écologique. C'est donc une avancée notable que le groupe Alternative Fouesnant a souhaité. L'annulation du PLU a permis d'écrire un nouveau PADD avec des avancées, document qui va « dans le bon sens » contrairement à l'ancien PADD. C'est un moment important car enfin la transition écologique et l'urgence climatique sont prises en compte.

Sur la croissance démographique visée, il se rappelle qu'au cours des débats sur le projet annulé, la commune visait une croissance d'1,85% par an. Il a alerté à de nombreuses reprises le Maire en lui disant que le projet était trop ambitieux. La démonstration a été faite lors de la commission PLU. Effectivement sur les dernières années, la croissance était de 1 % donc nous étions sur un projet bien trop ambitieux.

Sur ce projet, il remarque que la majorité est revenue dans le raisonnable avec une croissance de 0,9% par an. Il constate une fois encore qu'elle a validé leur discours mais qu'il a fallu en passer par le tribunal, il le regrette.

Le groupe Alternative Fouesnant estime que le projet présenté est un bon projet. Il précise qu'ils ne sont pas dupes sur les lignes directrices, c'est-à-dire que ce PADD est aussi transposable sur une autre ville du littoral un « peu ambitieuse ». Il suffit de lire les PADD dans les différentes communes pour se rendre compte qu'on est à peu près toujours sur les mêmes trames par contre c'est la traduction réglementaire de ce PADD qui sera importante

et c'est là où le groupe attend des actes parce que jusqu'à présent dans les actions menées sur Fouesnant, quand ils constatent les talus rasés, la loi littoral non respectée, l'artificialisation des sols, la commune n'est pas cohérente avec cette ambition affichée. Le groupe suivra la suite des études de près et espère que leurs remarques seront prises en compte.

**Monsieur Le Maire** rappelle à Monsieur Esnault que la commune n'écrit pas son PADD, mais qu'elle écrit un PADD qui est adapté à l'air du temps, adapté au changement climatique. Ce PADD n'est pas le fruit du hasard. Il a été préparé avec la responsable du service urbanisme, Laurent LE CAIN, l'Adjoint à l'Urbanisme et le Directeur Général des Services et a fait l'objet de nombreuses discussions pour être présenté et travaillé en commission. Il ne s'agit pas d'un copier-coller. L'esprit de ce PADD est aussi celui de la majorité, c'est une nouvelle approche.

Nous ne pouvons qu'être tous d'accord et partager ces orientations au regard du changement climatique et des constats qui sont faits. La majorité a la vraie volonté de retranscrire dans le PLU ces orientations, et travaille pour faire des propositions.

**Monsieur Esnault** précise que de la même façon dans son groupe, ils se félicitent effectivement du travail qui a été effectué par les services.

**Monsieur le Maire** répond que ce ne sont pas uniquement les services, ces derniers travaillent avec les élus. Ce projet est le résultat de beaucoup d'échanges, de discussions, de co-construction, et n'est pas présenté par hasard.

**Monsieur Esnault** précise que ce travail sur le PADD est normalement issu d'une commission de travail PLU dont il fait partie.

**Monsieur Le Maire** lui répond qu'effectivement, il fait partie de la commission comme chacun des membres qui enrichit les travaux de la commission.

**Monsieur Esnault** veut que Monsieur le Maire reconnaisse l'apport de son groupe dans ce projet

**Monsieur Le Maire** reconnaît l'apport de l'ensemble des élus de la commission, et du travail produit. Il s'agit d'un travail réalisé avec de l'intelligence, constructif, et il souhaite que ce travail mené sur le PADD, puisse être poursuivi dans d'autres domaines.

Fait à Fouesnant,  
Le 15 février 2023

Le Maire  
Roger LE GOFF

